

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 JUILLET 2010

L'an deux mil dix, le vingt juillet à dix-neuf heures dix minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jacques QUILTU, Maire.

Etaient présents : M. QUILTU, Mme BOUCHER - LE BALLER, M. KERANGUYADER, LE JEUNE, COCHENNEC Jean-Pierre, Mmes PERON, LE GUEN, M. COCHENNEC Patrick et Mme THOMAS.

Etaient absents : M. GUEVEL, Mme PLUSQUELLEC, M. GUICHOUX et Mme DOSSO.

Procuration : M. GUEVEL à M. KERANGUYADER.

Mme BOUCHER – LE BALLER a été élue Secrétaire.

Convocation du 12 juillet 2010.

A – Approbation du compte-rendu de la séance du 19 mai 2010.

Le compte-rendu de la séance du 19 mai 2010 est approuvé à l'unanimité, et signé par l'ensemble des élus présents.

Le Maire, J. QUILTU, donne lecture de l'ordre du jour de la séance.

B – Délibération

Prêt de 140 000 € : choix de l'organisme bancaire.

M. LE JEUNE, Adjoint aux Finances, rappelle que pour les besoins de financement, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 140 000,00 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des caractéristiques de l'offre de financement et des conditions générales n° CG-09-01 y attachées proposées par Dexia Crédit Local, agissant tant pour lui-même que le cas échéant pour sa filiale Dexia DMA, société régie par les articles L.515-13 à L.515-33 du Code monétaire et financier, et après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : principales caractéristiques du prêt

MONTANT, DUREE ET OBJET DU PRET

Montant du prêt	:	140 000,00 euros
Durée du prêt	:	8 ans et 8 mois
Objet du prêt	:	Financement des investissements

TRANCHE D'AMORTISSEMENT OBLIGATOIRE À TAUX FIXE

Cette tranche d'amortissement obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

MONTANT DE LA TRANCHE D'AMORTISSEMENT: 140 000.00 euros.

VERSEMENT DES FONDS 140 000.00 euros versés automatiquement le 13/09/2010.

TAUX D'INTERET taux fixe de 3.04 % l'an.

Le profil d'amortissement de la tranche d'amortissement résultant du versement des fonds le 13/09/2010, du paiement de la première échéance d'amortissement et d'intérêts le 01/11/2010 et de la deuxième échéance d'amortissement et d'intérêts le 01/04/2011 génère une charge budgétaire annuelle équivalente à celle d'une tranche d'amortissement au taux de 2,24 % l'an, de même montant avec une première échéance d'amortissement et d'intérêts 12 mois après le versement des fonds, les échéances d'amortissement et d'intérêts suivantes étant positionnées dans les deux cas à intervalles réguliers de 12 mois

BASE DE CALCUL DES INTERETS :

Par dérogation aux conditions générales, les intérêts de la tranche d'amortissement sont décomptés sur des mois forfaitaires de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours.

Echéances d'amortissement : périodicité annuelle.

Echéances d'intérêts : périodicité annuelle.

Mode d'amortissement : échéances constantes.

Remboursement anticipé : autorisé à compter de la date de la deuxième échéance d'intérêts avec une indemnité actuarielle.

COMMISSION

Commission d'engagement : 150,00 euros.

Article 2 : étendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer les conditions particulières régies par les conditions générales n° CG-09-01 (formant ensemble le contrat de prêt) à intervenir avec Dexia Crédit Local et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans ce contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Vote à l'unanimité.

Mme PLUSQUELLEC, arrivée à 19 h 20, n'a pas participé au vote ci-dessus.

C – Informations et questions diverses

1 – Analyse organisationnelle

F. LE JEUNE, adjoint délégué, rappelle à l'assemblée la présentation effectuée aux élus le 16 juin dernier. Il fait part de la mise en place d'un nouvel organigramme du personnel communal.

La commission du personnel communal se réunira le Mardi 7 septembre à 18 h 30 pour travailler sur les fiches de postes. Une copie des conclusions de l'audit sera jointe à la convocation.

Le Maire, J. QUILTU, précise que l'objectif est la mise en place de la nouvelle organisation au dernier trimestre 2010.

2 – Site Internet de la commune

F. LE JEUNE, adjoint délégué, fait une présentation à l'assemblée du site Internet de la commune.

3 – Prochaine réunion

Le Maire, J. QUILTU, indique à l'assemblée que la prochaine séance du conseil municipal se tiendra à la mi-septembre.

4 – Fêtes du 15 août 2010

G. PERON demande s'il est possible de mettre en place une déviation du bourg durant les fêtes du 15 août prochain. Il lui est répondu par l'affirmative.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.